



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 janvier 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2016
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.2 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.3 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Demande de prolongation du délai de réalisation
 - 6.4 Motion de remerciements – Madame Joëlle Berdugo Adler
 - 6.5 Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2017-2018
 - 6.6 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la Marine marchande du Canada
 - 6.7 Embauche d'un étudiant pour le poste d'inspecteur en environnement et en urbanisme
 - 6.8 Autorisation de signature – Fonds de développement des territoires (FDT)
 - 6.9 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités



№ de résolution
ou annotation

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2017-01-001

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2017-01-002

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 16 décembre 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-003

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution
ou annotation

2017-01-004

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 décembre 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 janvier 2017 au montant de 237 513.07 \$ dont :

- 90 130.99 \$ sont des comptes payés;
- 147 382.08 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2017-01-005

6.1 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Roger Martel, Maire suppléant, prend fin à la clôture de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil pour suppléer au Maire en cas d'absence et ce, jusqu'à la tenue des prochaines élections municipales le 5 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Roger Martel à titre de Maire suppléant et ce, jusqu'au 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2017-01-006

6.2 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Guillaume Blanc, Richard Dumoulin, Serge Hayman, Mathieu Quevillon et Dany Valade à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiétement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-007

6.3 **PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.5 DU
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ -
DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉALISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a déposé une demande d'aide financière pour la reconstruction de conduites d'eau potable desservant 35 propriétés dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel signait, le 19 septembre 2014, un protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière d'un montant de 496 650 \$, dossier 252122;

CONSIDÉRANT que le protocole indique que la Ville doit réaliser les travaux dans un délai de trois (3) ans suivant la signature du protocole, donc avant le 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre entre le Conseil municipal et les citoyens concernés, le 27 novembre 2015, le projet et ses implications financières furent expliqués : chaque propriétaire se verrait taxé un montant de 731 \$ par année pour une période de quarante (40) ans, montant basé sur les prévisions budgétaires de l'ingénieur utilisées pour le règlement d'emprunt numéro 2015-642 visant à décréter la reconstruction de conduites d'eau potable pour une dépense et un emprunt de 1 064 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt duquel sera déduit une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant maximal de 496 650 \$;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens concernés par le projet se sont manifesté contre la réalisation de ce projet puisqu'il s'agit d'un lourd fardeau fiscal que se partagent peu de propriétaires et que selon eux, d'autres alternatives pourraient être envisagées;

CONSIDÉRANT que les élus ont mentionné que les prévisions budgétaires préparées par la firme d'ingénierie incluait des imprévus, des frais contingents et de financement ainsi que les taxes nettes pour un montant totalisant 313 290 \$ et des coûts de construction de 750 710 \$;

CONSIDÉRANT que les élus ont mentionné que le coût des travaux serait certainement inférieur si la Ville sollicitait les entrepreneurs suite à un appel d'offres, ce qui réduirait les coûts annuels;

CONSIDÉRANT que le Conseil a demandé aux citoyens de faire confiance à la Ville, de ne pas signer le registre des personnes habiles à voter pour s'opposer au règlement d'emprunt numéro 2015-642 et que le Conseil s'engageait à les consulter avant d'octroyer un contrat;

CONSIDÉRANT que le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 22 avril 2016, le règlement numéro 2015-642 visant à décréter la reconstruction de conduites d'eau potable pour une dépense et un emprunt de 1 064 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt duquel sera déduit une aide financière du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un montant maximal de 496 650 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres publics et que la plus basse soumission conforme présentait des coûts de construction nettement inférieurs aux prévisions, soit 540 674 \$ au lieu de 750 710 \$, confirmant les affirmations du Conseil;

CONSIDÉRANT que le Conseil a rencontré les personnes concernées le 17 juin et le 15 juillet 2016 pour les informer que le coût par résidence avait diminué grandement, passant de 731 \$ annuellement à 321 \$ pour les 20 premières années, 268 \$ pour les 20 autres, rendant le projet beaucoup plus acceptable monétairement;

CONSIDÉRANT que malgré la baisse de coût unitaire par résidence, la majorité des personnes concernées se sont opposées à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu par le Conseil de suspendre le dossier pour obtenir un meilleur support financier ou de faire des demandes auprès du gouvernement pour modifier le projet, ou les deux, pour obtenir l'aval des résidents afin de réaliser un projet à un coût acceptable;

CONSIDÉRANT que la Ville considère qu'il est quasi impossible de réaliser les travaux dans les délais prescrits par l'entente, soit avant le 18 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

DEMANDE au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, de prolonger le délai de réalisation des travaux d'un an, soit jusqu'au 18 septembre 2018;



No de résolution
ou annotation

TRANSMETTE un extrait de cette résolution au Premier Ministre, Monsieur Philippe Couillard, à la Ministre responsable de la région des Laurentides, Madame Christine St-Pierre et au député de Bertrand, Monsieur Claude Cousineau, afin d'obtenir leur appui face à la demande de la Ville d'Estérel.

Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller, déclare un conflit d'intérêt et s'abstient de participer aux discussions et au vote.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-008

6.4 **MOTION DE REMERCIEMENTS – MADAME JOËLLE BERDUGO ADLER**

CONSIDÉRANT la réception par le greffier de la démission de la Conseillère au poste numéro 1, Madame Joëlle Berdugo Adler;

CONSIDÉRANT que Madame Joëlle Berdugo Adler fut membre du Conseil municipal de la Ville d'Estérel depuis 1994;

CONSIDÉRANT que Madame Joëlle Berdugo Adler est impliquée au cœur de plusieurs œuvres caritatives, dont la fondation ONEXONE;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ACCEPTÉ la démission de Madame Joëlle Berdugo Adler à titre de membre du Conseil municipal, laquelle prend effet le 15 décembre 2016;

DÉPOSE la démission au livre des procès-verbaux;

REMERCIÉ Madame Joëlle Berdugo Adler pour le temps et l'énergie qu'elle a investis pour faire de la Ville d'Estérel la Ville qu'on connaît aujourd'hui;

SOUHAITE à Madame Joëlle Berdugo Adler du succès pour les œuvres caritatives qui lui sont chères.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-009

6.5 **EMPRUNT TEMPORAIRE JUSQU'À LA PERCEPTION DES TAXES ET COMPENSATIONS 2017-2018**

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu :

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de prêter temporairement à la Ville d'Estérel un montant de 150 000 \$ pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et compensations pour les années fiscales 2017 et 2018;



No de résolution
ou annotation

2017-01-010

6.6

**NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER
LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÈGLEMENTS
DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU
CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Mélanie De Lagrave et Messieurs Guillaume Blanc et Alex Lévesque, inspecteurs municipaux chargés d'appliquer le règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement et d'appliquer le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer :

- La partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- Le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Le règlement sur les petits bâtiments;
- Le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Le règlement sur les abordages;
- Le règlement sur les bouées privées;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2017-01-011

6.7 **EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT ET EN URBANISME**

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme désire embaucher un étudiant afin de combler un poste étudiant d'inspecteur en environnement et en urbanisme pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'étudiant qui occupait ce poste en 2016 est intéressé à l'occuper de nouveau pour la période estivale 2017 et que le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur général recommandent son embauche;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Jérémy Jourdain à titre d'employé étudiant au poste d'inspecteur en environnement et en urbanisme et ce, pour la période estivale 2017;

NOMME cet employé inspecteur en bâtiment adjoint afin qu'il puisse procéder à des inspections et effectuer les autres activités complémentaires reliées à ce poste.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-012

6.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) pour un projet intitulé « Plan d'aménagement des sentiers pédestres et développement et formation des employés »;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut a confirmé par lettre, le 8 novembre 2016, l'octroi d'une aide financière de 2 500 \$ à la Ville d'Estérel pour le projet intitulé « Plan d'aménagement des sentiers pédestres et développement et formation des employés », estimé à 7 600 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à informer la MRC des Pays-d'en-Haut de toute modification au projet, investir dans le projet les sommes prévues et utiliser l'aide financière aux fins prévues dans la convention;

S'ENGAGE à produire un rapport final sur l'utilisation des sommes et ce, dans les délais prescrits;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la subvention obtenue, dont le protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2017-01-013

6.9 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE
RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU SOUS-VOLET 2.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des aînés afin de subventionner un projet d'installer de l'équipement de mise en forme pour personnes âgées au Parc d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le projet de la Ville a été retenu pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville se doit de faire parvenir d'autres informations et documents afin de finaliser l'évaluation du dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser une personne à signer un protocole d'entente qui pourrait intervenir entre la Ville et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière et à la subvention qui pourrait être obtenue;

AUTORISE le Maire à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, le protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**



No de résolution
ou annotation

2017-01-014

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 53, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).